

Réunion du 4 avril 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Yves SUBLON

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne WOLF

**N° CP/2016/145 - Construction de logements sociaux - 1323
PDH- reconduction du soutien à la certification d'opérations de
logements aidés - Contrat de coopération avec CERQUAL**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de subventionner :

- pour les organismes HLM certifiant d'ores et déjà leurs opérations, la visite de contrôle systématique dès lors que le Département a accepté le dé plafonnement du loyer en contrepartie d'un engagement de respect de la norme de la réglementation thermique (RT) 2012-10 % ou -20 %;

- pour les organismes ne certifiant pas leurs opérations, la certification CERQUAL de l'opération de logements sociaux concernée et de la visite de contrôle systématique dès lors que le Département a accepté le dé plafonnement du loyer en contrepartie d'un engagement de respect de la norme de la réglementation thermique (RT) 2012-10 % ou -20% ;

Elle approuve par ailleurs le contrat de coopération à intervenir avec la société CERQUAL et autorise son président à le signer.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160404-lmc199569-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/04/16

